



CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC

B P 102

33164 LA TESTE DE BUCH CEDEX

TÉL : 05 56 22 91 00

E-MAIL : CVCL@CVCL.FR

AVIS DE COURSE

Epreuve : **6 Heures du Lac**

Date : **3 Août 2024**

Lieu : **Lac de Cazaux**

Autorité Organisatrice : **CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC**

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2. les règlements fédéraux,

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris France.

3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. PROGRAMME

4.1. Inscription : Samedi 3 Août de 9h à 13h

4.2. Réunion des barreurs : Samedi 3 Août à 13h

4.3. Signal d'avertissement : Samedi 3 Août à 14h55 (Toutes classes)

4.4. Fin de la course : Samedi 3 Août à 21h (Toutes classes)

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.





CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC

B P 102

33164 LA TESTE DE BUCH CEDEX

TÉL : 05 56 22 91 00

E-MAIL : CVCL@CVCL.FR

6. PARCOURS

Le parcours à effectuer sera explicité lors de la réunion des barreurs.

7. SYSTEME DE PENALITE

7.1. Application de la règle 44.1 (pénalité de deux tours).

7.2. Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

8. CLASSEMENT

Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

12. SÉCURITÉ

Le port d'un équipement personnel de flottabilité est obligatoire pour les équipages dont les bateaux ne sont pas munis de filières, et ce tout au long de l'épreuve.

